

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Crèche Charles BOUTARD
Tours (Indre et Loire, 37)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 370004574_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche Charles BOUTARD Tours (Indre et Loire, 37)

Note de Première Phase (NPP)

N° 370004574_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	G. NIAULT	Ingénieur d'études
Vérificateur	M. BOUVET	Chef de projet
Approbateur	A. ROGER	Directeur de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

La crèche Charles Boutard (ETS n° 370004574) est localisée au 27, rue Dabilly à Tours (37) dans un quartier résidentiel proche du centre ville. Cet établissement fait partie d'un groupe scolaire comprenant également l'école maternelle Charles Boutard (ETS n° 0370288M) et l'école élémentaire George Sand (ETS n°0370213F), faisant chacune l'objet d'un diagnostic spécifique.

Cette crèche, propriété de la Mairie de Tours, accueillait 70 enfants de 1 à 3 ans en 2009 ainsi que 28 personnels adultes.

Le site de la crèche s'étend sur une surface d'environ 2 700 m² qui comprend :

- Un bâtiment en forme de L, de plain-pied et possédant un sous-sol.
- Des aménagements extérieurs constitués au Nord d'une zone enherbée avec des arbres et au Sud une zone enherbée avec des arbres et d'une zone revêtue de sol souple le long de la bordure Sud du bâtiment.

Au total 500 enfants, 30 personnels scolaires et présence de logements de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté la présence d'un sous-sol partiel sous le bâtiment. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

Le groupe scolaire a été construit en superposition d'une ancienne usine à gaz recensé dans BASIAS (n°BNO6101388), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que la crèche George Sand a été construite entre 1960 et 1961 sur le site d'une ancienne usine à gaz dont les activités ont commencées au 19^{ème} siècle pour se terminer probablement dans les années 1950.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau

souterraine se trouve à environ 6 m de profondeur au droit du site. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue en direction de la Loire (soit vers le nord-ouest) situés à 400 m au Nord et n'est pas susceptible d'être perturbé au voisinage de l'ETS (pas de pompage recensé à proximité).

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une crèche, trois scénarios d'exposition sont à considérer :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Au vu de la superposition de la crèche avec l'ancienne usine à gaz, et de la présence de sol à nu accessible aux enfants, il existe des potentialités d'exposition des enfants par ingestion accidentelle de sols (porté main-bouche).

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition de l'ETS à l'ancienne usine à gaz ne permet pas de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'ETS via un transfert de composés volatils dans les sols.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable traversant l'emprise du site BASIAS superposé à l'ETS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations ne peut pas être écartée.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité des sols superficiels, de l'eau du robinet et la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que la crèche Charles Boutard (ETS n°370004574) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de Phase 2 porte sur les sols nus de surface au niveau des aires extérieures, l'air du sol à proximité du bâtiment de la crèche, l'air du vide sanitaire et l'eau du robinet (les canalisations d'amenée en eau potable sont potentiellement posées dans des remblais issus de l'ancienne usine à gaz).

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».